

Syndicat Mixte  
Caen-Métropole

(ex Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Urbanisme  
de l'Agglomération Caennaise)

-----  
39 rue Desmoueux 14000 Caen  
☎ : 02-31-86-39-00  
Fax : 02-31-86-42-30  
E-mail : [caen-metropole@wanadoo.fr](mailto:caen-metropole@wanadoo.fr)

**COMITE SYNDICAL**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU 26 NOVEMBRE 2004**

Salle des Trois Ormes

VERSON

Le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 26 Novembre 2004 à 17 H 30, en séance publique, dans la Salle des Trois Ormes à Verson sous la présidence de Madame Brigitte LE BRETHON.

Nombre de membres en exercice : 91

Nombre de membres présents : 53

**Etaient présents :**

M. ALCINDOR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme BENARD (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. BLANCHARD (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. CLET (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. COSSON (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. Caen La Mer), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. GAUTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GIGNOUX (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. GILLES (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. HARDEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer) M. LAFORGE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LECONTE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEMENUEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEPAREUR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LE ROUX (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. NICOLAS (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. SCHMITT (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. SUEUR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. BOUTTIER (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. CLARENCE (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. HUET (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. YAOUANC (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), Mme. LEFRANÇOIS (Déléguée de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. MOKKEDEL (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. BONNET (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. BOUCHARD (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. ENTFELLNER (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. GIRARD (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. ELIE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. PEAN (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C « Val es Dunes »), M. LELAIT (Délégué de la C.D.C « Val es Dunes »), Mme PARIS (Déléguée de la C.D.C « Val es Dunes »), M. PICARD (Clinchamps-sur-Orne), Mme MULLER (Colleville-Montgomery), M. GUEZET (Ouistreham), M. LEDRAN (Ouistreham), M. CARABEUFS (Saint-André-Sur-Orne).

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

• **Communauté d'Agglomération « Caen la Mer »:**

Mme CATTEAU	à Mme BENARD
M. CHARPENTIER	à M. SUEUR
M. DELEUZE	à Mme VINCENT
M. DETEY	à Mme LE BRETHON
Mme GUETIN	à M. BLANCHARD
M. LESPAGNOL	à M. SCHMITT
M. PIELOT	à M. CARABEUFS
M. PIZY	à M. LECONTE
M SLAMA	à Mme GUILLOT

- **Communauté de Communes « Entre Bois et Marais »**  
M. GARNIER à Mme LEFRANÇOIS
- **Communauté de Communes « Entre Thue et Mue »**  
M. LEVIVIER à M. FLEURY
- **Communauté de Communes « Evrecy-Orne -Odon »**  
M. GUILLEUX à M. GIRARD

**Etaient excusés :**

- **Communauté d'Agglomération « Caen la Mer »**  
M. DURON
- **Communauté de Communes « CABALOR »**  
M. CHAZAL
- **Communauté de Communes « CABALOR »**  
M. MADELEINE
- **Communauté de Communes « Cœur de Nacre »**  
M. LECHATTELLIER

**Etaient également présents :**

- M. RABEC, Directeur du Syndicat,
- M. DELBOS, Chargé de Mission,
- Mmes BOUCHART et LEOPOLD, Secrétaires.

\*

\*                   \*

Madame LE BRETHON : « Je remercie Monsieur MARIE d'accueillir le Comité Syndical à Verson dans la Salle des Trois Ormes ».

Monsieur MARIE : « Je vous souhaite la bienvenue dans cette salle, qui tient son nom du fait qu'il y avait à l'origine sur le terrain, avant sa construction, trois ormes. J'espère que vous avez trouvé facilement le chemin. Que ce Comité soit l'occasion pour nous de bien travailler. Après la réunion, Hubert OGIER, au nom de la Communauté de Communes « Les Rives de l'Odon », offrira le verre de l'amitié.

Madame LE BRETHON : « Je vous rappelle que lors du dernier Comité Syndical, une suite favorable avait été donnée à la demande d'adhésion de la commune de Laize-la-Ville. Les collectivités membres ont délibéré favorablement. Nous sommes dans l'attente de l'Arrêté Préfectoral ».

Madame LE BRETHON : « L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2004 ;
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau ;
3. Définition des modalités de la concertation lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale "Caen-Métropole" ;
4. Mise en place de la structure administrative de "Caen-Métropole" : création de postes ;
5. Délégation au Président ;
6. Projet de Budget Supplémentaire 2004 ;
7. Logo et projet de site internet pour "Caen-Métropole" ;
8. Questions diverses ».

\*

\*                    \*

## 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2004

Madame GIGNOUX : « Je n'ai pas été notée présente à cette réunion alors que j'y assistais ».

Madame LE BRETHON : « Le procès verbal sera corrigé sur ce point ».

**Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal, ainsi modifié,  
est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## 2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Madame LE BRETHON : « Tous les membres du Comité ont reçu le rapport sur les travaux du Bureau.

Depuis le dernier Comité Syndical, le Bureau s'est réuni trois fois, les 8 Juillet, 10 Septembre et 22 Octobre 2004. Tous les délégués ont reçu les comptes-rendus des réunions du 8 Juillet et du 10 Septembre 2004.

Les principaux points évoqués lors de ces réunions sont les suivants :

### Avis sur des procédures d'urbanisme

Madame LE BRETHON : « De tous les dossiers examinés en Bureau, il est bien évident que le suivi de la mise en œuvre des orientations du Schéma Directeur, au travers des procédures d'urbanisme, constitue une des vocations majeures du Syndicat.

Au cours de ses réunions, le Bureau a examiné plusieurs documents, mais un dossier a, plus particulièrement, retenu l'attention des membres du Bureau, le projet arrêté de P.L.U. d'Hérouville-Saint-Clair.

Le procès-verbal de la réunion du 10 Septembre 2004 évoque largement la position des membres du Bureau, qui, au vu, en particulier, de l'abandon du classement industrialo-portuaire des terrains situés entre Orne et Canal, ont demandé que la Ville d'Hérouville-Saint-Clair présente un nouveau projet de P.L.U..

D'autres points ont été évoqués, comme la nécessaire prise en compte de la liaison Inter quartiers Nord et la compatibilité de l'urbanisation de plusieurs dizaines d'hectares dans le périmètre du futur Parc Urbain de la Vallée du Don avec le Schéma Directeur.

Sans doute, le Schéma Directeur doit-il évoluer et l'élaboration du SCoT en sera le cadre. Dans cette attente, certaines de ses orientations peuvent être modifiées et la commune de Saint-Contest en a déjà fait la demande avant d'arrêter son projet de P.L.U..

En ce qui concerne Hérouville-Saint-Clair, c'est au travers du projet de son projet de P.L.U. arrêté que l'on découvre les nouvelles orientations qu'entend donner la Ville à l'aménagement de son territoire. Il en a résulté l'avis du Syndicat, dont vous avez eu connaissance et qui ne peut que s'appuyer sur les orientations de Schéma Directeur en vigueur.

Les dernières informations recueillies indiquent que la Ville d'Hérouville-Saint-Clair soumettra à l'enquête publique le projet de P.L.U. tel qu'il a été arrêté par le Conseil Municipal.

Sera annexé au dossier d'enquête, un document récapitulant les observations des personnes publiques associées et les réponses que la Ville entend y apporter ».

### **1<sup>ère</sup> rencontre nationale sur les SCoT à Strasbourg**

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat Mixte chargé du SCoT de la Région de Strasbourg a pris l'initiative d'une première rencontre des élus et des techniciens, qui ont en charge l'élaboration des SCoT. 250 personnes se sont donc rassemblées les 5 et 6 Octobre 2004, à Strasbourg, sur les bords du Rhin.

La Présidente du Syndicat avait été sollicitée pour participer à une des trois tables rondes organisées et qui avait pour thème « L'appropriation de la démarche et du pilotage du projet » par les élus.

S'il fallait tirer une leçon de ce déplacement, c'est que le SCoT de « Caen-Métropole » n'est pas en retard ; le Syndicat, maître d'ouvrage, a l'avantage d'avoir su gérer le Schéma Directeur et donner une « gouvernance » à un territoire de quelques 320 000 habitants ».

### **Pays de Caen**

Madame LE BRETHON : « Une Assemblée Générale de l'Association se tiendra le 9 Décembre 2004.

Elle sera, sans doute, l'occasion pour les élus d'effectuer les mises au point nécessaires sur ce dossier ».

### **Demande de modification du Schéma Directeur déposée par la commune de Saint-Contest**

Madame LE BRETHON : « La Commune de Saint-Contest, dans le cadre de l'élaboration de son P.L.U., a fait part de son souhait de voir modifiées certaines dispositions du Schéma Directeur concernant son territoire, de manière à mettre en oeuvre un projet urbain cohérent.

Il s'agit de relier par une urbanisation le bourg de Saint-Contest et le hameau de Buron, permettant de créer le centre bourg de la commune.

Cet espace est, par ailleurs, concerné par le tracé du tronçon Nord-Ouest de la Liaison Inter Quartiers Nord, qui permettrait de structurer le développement urbain.

Dans cette perspective, la commune doit obtenir, outre la modification du Schéma Directeur, la suppression du périmètre de protection d'un forage aujourd'hui abandonné. Une procédure en ce sens est en cours.

Il ressort de l'examen de cette demande par la Commission n° 1, puis le Bureau, que le Syndicat se prononcera pour la modification la plus simple et la plus lisible possible. Il pourrait donner un avis favorable au principe d'un changement de la classification «site d'intérêt écologique ou paysager» en une classification «territoire urbain».

Il est apparu opportun de faire un «tour de table» préalable avec les différentes personnes publiques associées avant que le Syndicat n'engage officiellement la procédure de modification.

Une réunion en ce sens s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Ouistreham le 15 Novembre 2004, sous la Présidence de Monsieur LEDRAN, Vice-Président et Président de la Commission n° 1, « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire ».

### **Voiries d'Agglomération**

Madame LE BRETHON : « Depuis la rédaction du rapport sur les travaux du Bureau, le Conseil Communautaire de «Caen la Mer» a délibéré sur le Schéma de Voirie Nord de l'Agglomération, celui-ci devenant d'intérêt Communautaire.

Le Schéma de Voiries du Schéma Directeur n'a pas été remis en cause, en dépit d'une approbation qui remonte à 10 ans. Cela témoigne de la qualité des études réalisées. Il est à souhaiter qu'il en soit de même pour le SCoT ».

### **Appel à projet métropolitain**

Madame LE BRETHON : « Suite au C.I.A.D.T. du 18 Décembre 2003, la D.A.T.A.R. a décidé d'engager une ambitieuse politique pour un rayonnement européen des métropoles françaises. Un appel à coopération métropolitaine a été lancé.

La D.A.T.A.R. semble privilégier les Communautés d'Agglomérations comme partenaires, mais il est bien entendu que les Villes Centres et les Aires Urbaines ne peuvent être absentes de ce projet. Le périmètre du SCoT «Caen-Métropole» symbolise également la nécessité de prendre en compte le Bassin de Vie, qui est le véritable périmètre de projets.

Le Bureau demande, compte tenu du calendrier envisagé, que le Syndicat Mixte prenne des initiatives, afin d'être associé à la démarche.

La première initiative, qui a été prise, a été de demander que la Direction du Syndicat soit membre à part entière du groupe de travail constitué par les Directeurs Généraux des trois Villes et des trois Agglomérations et qui a en charge la préparation du dossier de candidatures, qui doit être remis pour le 15 Décembre 2004.

Satisfaction a été donnée, mais le seul SCoT à intégrer la démarche est bien « Caen-Métropole », le SCoT du Havre étant jugé trop étroit (ne prenant pas en compte la Rive Gauche) et le SCoT de Rouen, trop grand.

Cette association du Syndicat à la démarche était nécessaire, dans la mesure où, bien entendu, les problèmes portuaires ou liés à la filière nautique seront, sans doute, largement évoqués et Ouistreham n'est pas dans la Communauté d'Agglomération.

Les « accélérateurs de rayonnement », tels que le Gouvernement s'est engagé à les mobiliser au service des projets métropolitains des collectivités, sont notamment :

- Le rayonnement économique : nouveaux quartiers d'affaires, prospection à l'étranger, plateformes logistiques d'intérêt européen, etc.
- La localisation d'emplois publics : programmes prévisionnels pluriannuels d'implantation de chaque Ministère, délocalisations.
- L'accessibilité : meilleure accessibilité terrestre aux aéroports, aide aux liaisons aériennes intra et extra européennes.
- L'ingénierie et coopération métropolitaine : Agences d'Urbanisme, Réseaux de Villes structurants, conférences métropolitaines, partenariats opérationnels.
- La recherche et l'enseignement supérieur : renforcement des pôles existants et mise en réseau, Universités Numériques, Centres Internationaux de Recherche, mises en réseau de Centres Hospitaliers Universitaires, pôles de compétitivité.
- La culture et les arts : projets de rénovation lourde de musée, implantation d'antennes de musées nationaux, etc.

Dans cet appel à coopération métropolitain, trois priorités ont été retenues :

- Aider les métropoles, qui en feront la demande, en affichant une forte volonté politique à renforcer leurs fonctions économiques supérieures.
- Mobiliser progressivement les politiques sectorielles de l'Etat, dans le champ des compétences qu'il gardera après la décentralisation.
- Inciter à la mise en place d'une coopération métropolitaine souple, mobilisant à la fois les grandes villes et les villes moyennes, qui les entoure, avec une ingénierie adaptée.

Mais s'il s'agit de soutenir le rayonnement métropolitain, l'enjeu sera de le faire sans les effets néfastes de la métropolisation (étalement urbain, pollution, ségrégation).

Trois phases vont ponctuer la démarche :

- Un appel à coopération lancé par l'Etat (objet de la présente communication), visant à soutenir une ingénierie au service d'une coopération métropolitaine plus affirmée. C'est le dossier qui doit être remis le 15 Décembre 2004.
- Un projet métropolitain préparé par les collectivités.
- Un contrat métropolitain (future contractualisation à partir de 2006), sur des actions très structurantes et fondé sur des coopérations stratégiques.

Caen et son Bassin de Vie ne peuvent être absents de la démarche, rester à l'écart de cette «coopération métropolitaine », initiée par l'Etat, car il est bien évident, qu'isolément Caen, Rouen et Le Havre ne « pèsent » pas beaucoup à l'échelle européenne ou mondiale.

Mais cette nécessaire coopération doit être vue sous un angle réaliste, pragmatique, dans le cadre d'une volonté de transparence dans les projets qui seront initiés.

Tous les jours, 600 Havrais et 3 500 Rouennais vont travailler à Paris.

Caen, petite Préfecture, avec 45 000 habitants au début du 20<sup>ème</sup> siècle, a pris son envol pour acquérir une dimension de ville moyenne au cours des 50 dernières années et son statut de Capitale Régionale lui a donné les équipements et les administrations liés à la fonction.

Tous les jours, une centaine d'habitants de l'Agglomération de Caen vont travailler dans l'Agglomération du Havre, une centaine vont travailler dans l'Agglomération de Rouen.

Tous les jours, 200 personnes viennent de la Seine-Maritime travailler dans l'Agglomération Caennaise, mais il y en a 800 qui viennent du Département de la Manche.

Le projet de D.T.A. avait été l'occasion d'écrire, d'affirmer que Caen et son Bassin de Vie n'étaient pas le « Finistère » d'un « triangle », mais l'interface entre le Bassin Parisien et le Grand Ouest, sur un axe privilégié que constitue l'axe Nord-Sud, Grande-Bretagne-Péninsule Ibérique, qui doit être bien entendu conforté.

Ce positionnement ne pourra être que confirmé dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine, qui devra reposer sur quatre principes fondamentaux :

- La coopération métropolitaine n'est pas un niveau territorial nouveau, mais une mise en réseau des acteurs existants.
- La démarche métropolitaine ne vise pas un projet de territoire, mais une solidarité de projets d'échelle métropolitaine, qui implique nécessairement un dialogue avec l'Etat, les Régions et les Départements.
- La démarche métropolitaine, promue par les Villes et les Agglomérations, doit prendre en compte les réseaux des villes moyennes pour répondre à la réalité de l'espace métropolitain vécu.
- La démarche métropolitaine doit associer notamment les représentants du monde socio-économique et universitaire et être lisible par les populations.

Il s'agit d'une proposition à ne pas manquer. Cette démarche en réseau est innovante, mais il ne faut pas oublier le territoire autour des Agglomérations . Il faudra hiérarchiser nos priorités et phaser notre action. Nous devons viser le concret ».

Monsieur LECARPENTIER : « En ce qui concerne les aéroports, y a-t-il quelque chose de nouveau ? Qu'est-ce qui se concrétise ? ».

Madame LE BRETHON : « Une étude est en cours, menée conjointement par les C.C.I. de Haute et de Basse-Normandie. Les résultats sont attendus pour bientôt . Ils seront portés à la connaissance des élus. Dès que ces résultats seront connus, il y aura une rencontre entre les 3 Maires des Villes du Havre, de Rouen et de Caen, qui devraient prendre une position commune. Il s'agit, je crois, d'une bonne méthode.

D'ores et déjà, une lettre a été adressée à Monsieur Antoine RUFFENACHT, pour lui demander une rectification des statistiques concernant les aéroports. Si Deauville-Saint-Gatien a 106 072 passagers, on doit en dénombrer 196 000 à Caen, puisque ce chiffre prend en compte les passagers des mouvements commerciaux et non commerciaux.

Si les résultats nous parviennent d'ici là, il s'agit d'un sujet dont nous pourrions reparler lors du prochain Comité Syndical».

### **SCoT du Havre**

Madame LE BRETHON : « Le premier rapport préparatoire comporte nombres de statistiques, de variables, d'hypothèses, dans des domaines, qui vont du contexte international et européen à la gouvernance du territoire.

Il va être adressé aux membres du Bureau en leur demandant de faire part de leurs éventuelles réactions.

Le prochain séminaire de prospective est fixé le 14 Décembre 2004. Il sera difficile d'y participer si « Caen-Métropole » n'a pas réagi au rapport. Le Bureau prépare une réponse sur ce document.

En effet, dans la mesure où le Syndicat est associé aux travaux du SCoT du Havre, il va falloir qu'il se positionne par rapport à un certain nombre de prospectives, d'hypothèses ».

Monsieur LEDRAN : « J'ai été désigné pour représenter le Syndicat dans cette démarche et j'ai donc participé à des réunions à la C.C.I. du Havre. Il s'agit de réflexions de très haut niveau. L'étape actuelle consiste à valider un certain nombre d'hypothèses, d'évolutions sur le contexte international. On peut en parler longtemps, il y a matière à débat. Je ne sais pas si les choix sont fait à l'heure actuelle ».

Madame LE BRETHON : « Ces problématiques sont les suivantes :

- Le territoire dans le Bassin Parisien,
- Dessertes de transport : désenclavement par liaisons interrégionales,
- Etat et Services Sanitaires et Sociaux,
- Offres et besoins en formation,
- Développement touristique,
- Cadre politico institutionnel local, compétences et moyens.

Elles constituent une prise de conscience que, quelque soit l'endroit où l'on se trouve, nous sommes dans un contexte global. Il y a cependant des questions concrètes, notamment en ce qui concerne la filière nautique : Le Havre doit-elle être demain « La Ville Nautique » du Littoral de la Manche ? ».

### **Fonctionnement du Syndicat**

Madame LE BRETHON : « Vous avez tous le rapport, concernant l'organisation des futures Commissions du Syndicat, sous les yeux. La méthode de travail, qui a été retenue, est simple et complète. La responsabilité de chaque Commission est claire ».

### **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) Orne -Aval-Seulles**

Madame LE BRETHON : « Il s'agit d'un sujet important sur lequel un travail de fond est mené.

Dans la mesure où les dispositions du futur S.A.G.E. Orne-Aval-Seulles ne seront pas sans incidences sur le SCoT, il est apparu nécessaire de désigner un élu pour représenter le Syndicat au sein de la Commission Locale de l'Eau, qui élabore le S.A.G.E. et qui est présidée par Philippe DURON.

Madame Josette BENARD et Monsieur Christian FLEURY ont été désignés pour représenter le Syndicat, respectivement comme titulaire et suppléant ».

### **Publication par l'INSEE d'un Cent pour Cent consacré au SCoT « Caen-Métropole »**

Madame LE BRETHON : « Cette publication devrait intervenir pour la fin de l'année. Elle reprendra les grandes lignes de l'étude, qui avait été réalisée par l'INSEE, pour le compte du Syndicat. Une première proposition vient d'être transmise au Syndicat ».

### **Projet d'Agence d'Urbanisme**

Madame LE BRETHON : « Un courrier de l'Etat devrait confirmer sa participation à l'Agence, à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Par ailleurs, un courrier a été adressé au Préfet pour solliciter une subvention sur crédits F.N.A.D.T. à hauteur de 80 % du coût de l'étude de préfiguration.

Aujourd'hui, elle est prise sur la somme mise à disposition dans le cadre de la convention « Moulinex », somme qui était destinée à financer l'Agence.

Le projet de création de l'Agence va devoir aboutir dans les prochains mois, car il est nécessaire de disposer d'un outil, tant pour l'élaboration du SCoT que pour les études que souhaitent engager les intercommunalités.

Ce besoin va être encore accentué par la réponse à apporter à la D.A.T.A.R. sur l'appel à coopération métropolitain. La préparation de tels dossiers montre bien la nécessité de disposer d'une ingénierie susceptible de répondre aux préoccupations locales et nationales ».

### **Annuaire administratif du Calvados**

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat a été sollicité pour figurer dans cet annuaire, qui sort tous les 2 ou 3 ans. Cette prestation est payante. Le Bureau a décidé de ne pas donner suite ».

### **Point sur l'avancement du site internet et le projet de logo du Syndicat**

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point n° 7 de l'ordre du jour ».

**Mise en place de la structure administrative de «Caen-Métropole » : Création de postes**

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point n° 4 de l'ordre du jour ».

**Projet de délibération définissant les modalités de la concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT « Caen-Métropole »**

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point n° 3 de l'ordre du jour ».

**Avis sur des dossiers présentés en C.D.E.C.**

Madame LE BRETHON : « Deux dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion : l'extension du magasin But à Mondeville II et la Création d'un magasin Lidl à Douvres-la-Délivrande. Le dossier But a été retiré de l'ordre du jour de la C.D.E.C..

Le Bureau a donné un avis favorable au dossier Lidl

Par ailleurs, Monsieur DELEUZE a fait part d'un projet de convention avec l'Université de Caen pour l'accueil d'un stagiaire, dans le cadre de la mise à jour du diagnostic de la Charte d'Urbanisme Commercial ».

**Projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 2004**

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point n° 6 de l'ordre du jour.

Voilà, mes Chers Collègues, quels ont été les travaux du Bureau depuis le dernier Comité Syndical. Avez vous des observations ? ».

Monsieur DE JAEGHER : « Je souhaiterais faire part de la position de la commune concernant un dossier C.D.E.C. :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs Chers Collègues.

Je voudrais vous faire part de mon profond étonnement suite à la décision prise le 10 Septembre 2004 par la majorité des membres du Bureau, qui, pour la deuxième fois, ont émis un avis défavorable sur le projet de création d'une moyenne surface commerciale sur le territoire de la commune de Démouville.

Le Conseil Municipal, conscient de sa responsabilité en la matière, s'est clairement déclaré favorable à cette création, qui répond à un véritable besoin en matière de commerce, eu égard à l'augmentation de la population dans ce secteur.

Je m'interroge sur l'intérêt de l'existence d'une Charte d'Urbanisme Commercial, dans la mesure où la majorité des membres du Bureau va à l'encontre de ses grands principes :

- Promouvoir le développement commercial;
- Garantir les grands équilibres ;
- Politique volontariste, Logique d'aménagement du territoire.

L'Urbanisme Commercial est une composante du développement durable... Actuellement 260 logements sont en projet ou déjà en cours de réalisation sur les communes de Démouville, Cuverville et Giberville.

D'ailleurs, les éléments, jugés défavorables par la majorité des membres du Bureau, ne font absolument pas référence à la Charte.

Qui défend-on en favorisant l'évasion commerciale vers la grande distribution ?

Enfin, je suis pour le moins étonné que la perspective de création de 36 emplois soit complètement banalisée, comme si l'Agglomération et la Région Caennaise étaient excédentaires en matière d'emplois ».

Monsieur MARIE : « Mes chers collègues, ce dossier est venu devant la Commission à deux reprises, sous deux formes différentes. L'ensemble des arguments que vous avez développés, je vous l'assure, nous en avons pleinement conscience. La décision de notre Commission a été négative à l'issue de l'examen de l'ensemble de ces arguments, mais aussi à l'issue de la présentation par le pétitionnaire. L'un des arguments, qui nous a particulièrement gêné, était le devenir du centre bourg, dans la mesure où sur votre collectivité, une opération « cœur de bourg » a été réalisée. Ce projet, venant ultérieurement, se traduisait par une délocalisation de la partie commerciale vers un autre endroit. Il nous a semblé que le projet allait donc, non pas valoriser le cœur de bourg, mais en faire une cité dortoir. Cela a été l'un des arguments, qui a été développé et qui, peut être, a pesé pour une décision négative ».

Monsieur DE JAEGHER : « L'opération « cœur de bourg » a déjà dix ans et c'est un argument que l'on ressort à chaque fois. Combien de temps cela va-t-il durer ? ».

Madame LE BRETHON : « En règle générale, nous suivons l'avis de la commune sur les dossiers soumis à la C.D.E.C.. Dans ce cas là, nous avons eu un vrai souci. Je comprends votre réaction, Monsieur et si j'avais été à votre place, sans doute aurais-je réagi de la même manière. Refuser 36 emplois peut effectivement apparaître peu logique. Cependant, des entreprises sur place se sentaient en vrai danger.

Je peux citer des exemples dans ma circonscription où, suite à un passage en C.N.E.C., un dossier a été accepté, malgré l'avis défavorable des représentants de la C.D.E.C. localement. On en verra les conséquences.

Il faut tout de même rappeler que le dossier Atac de Démouville a obtenu 5 votes défavorables en C.D.E.C., y compris de la part des consommateurs, qui, a priori, auraient été pour, s'agissant de favoriser la mise en concurrence. Sur ce dossier là, ils ont eu le même raisonnement que les élus.

Je souhaiterais insister sur le fait que nous sommes là pour épauler les élus du Syndicat Mixte ».

Monsieur DE JAEGHER : « Je me propose d'aller faire la même démarche auprès des consommateurs et de la C.C.I. pour connaître la justification de leurs positions ».

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet d'un appel en C.N.E.C.. Si cette instance adopte le même comportement que sur le dossier de Fleury-sur-Orne, vous aurez satisfaction ».

Monsieur GILLES : « Je souhaiterais, moi aussi, réagir sur un autre dossier C.D.E.C., l'autorisation d'un magasin Lidl à Douvres-la-Délicieuse. Je suis très inquiet. Il existe déjà un magasin Le Mutant à Douvres. Hermanville vient de se doter d'un pôle commercial en centre bourg, où d'une manière générale, il y a une difficulté à faire vivre le commerce. Il y a sur la côte un certain nombre de moyennes surfaces commerciales. Par ailleurs, je ne suis en règle générale, pas favorable au hard discount en tant que forme de commerce ».

Madame LE BRETHON : « C'est une observation que l'on peut entendre. J'évite la création de magasins discount dans Caen. Sur ce point, je tiens le même discours que vous, avec les mêmes arguments. Cependant, il existe des familles demandeuses de ce type de magasins, qui répond à certains de leurs besoins primaires. Pour ce dossier là, en fonction de la nature du magasin et de sa localisation, il n'y avait pas saturation ».

Monsieur LORIN : « Je précise que l'un des arguments pour dire oui était que la côte, avec la fréquentation touristique et notamment la clientèle Anglaise issue du Ferry, génère une demande importante ».

Monsieur GILLES : « Pour ce qui est de la satisfaction d'un besoin primaire, c'était vrai il y a quelques années, mais, aujourd'hui, la fréquentation des magasins discount est une pratique généralisée qui touche toutes les familles ».

Madame LE BRETHON : « L'un des arguments était le fait que ce soit le premier magasin de ce type en zone non urbaine.

Ce débat illustre bien toute la difficulté dans notre réflexion et ce, d'autant plus qu'il n'y a pas d'exemples de fermeture de grandes surfaces aujourd'hui, mais il faut faire attention. Cela arrivera un jour ».

Monsieur SUEUR : « Je souhaiterais poser une fois de plus la question : Qui doit représenter l'intercommunalité à la C.D.E.C., étant donné que le développement économique est l'une des compétences centrale des Communautés ? Il était question d'écrire au Ministre sur cette question. Où en est-on ? ».

Madame LE BRETHON : « Si vous me rédigez une question écrite sur ce point, je la dépose mardi à l'Assemblée Nationale. Nous avons déjà eu une réponse au niveau local sur cette question ».

### **3. Définition des modalités de la concertation lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Caen-Métropole »**

Madame LE BRETHON : « Il s'agit d'un projet clair, d'une délibération ouverte. Par ailleurs, le site internet du Syndicat devrait participer à l'information du public, qui revêt une grande importance dans la procédure ».

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les modalités de concertation établies dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCOT Caen-Métropole.**

#### **4. Mise en place de la structure administrative de « Caen-Métropole » : création de postes**

Madame LE BRETHON : « Lors de la création du Syndicat, la Ville de Caen avait bien voulu mettre à disposition, contre remboursement, un agent de catégorie B pour assurer le Secrétariat du Syndicat. Cette proposition permettait de pourvoir au remplacement de la secrétaire pendant les périodes de vacances et de maladie.

Cette situation a évolué à l'occasion du départ de la première secrétaire, qu'il s'est avéré difficile de remplacer au vu de la polyvalence du poste. Le principe de la mise à disposition de deux agents de catégories C a été retenu au lieu d'un seul agent de catégorie B.

Compte tenu des demandes de mutation, qui, en fait, correspondent à des mutations au sein des Services de la Ville de Caen, il apparaît aujourd'hui que cette solution n'est pas satisfaisante tant pour la Ville de Caen que pour le Syndicat.

Il est donc proposé la création de deux postes d'Adjoints Administratifs, qui permettront au Syndicat d'assurer une gestion directe de son personnel.

Parallèlement, va être recruté le Rédacteur, poste de catégorie B, dont la création de poste avait été décidée par délibération du 20 Décembre 2002.

Ce recrutement permettra de décharger le Directeur d'un certain nombre de tâches administratives. Outre la procédure administrative relativement lourde que constituera l'élaboration du SCoT, devront être passés nombre de marchés d'études.

Il est, par conséquent, proposé de procéder à la mise en place d'un Bureau administratif structuré, où des complémentarités seront recherchées, compte tenu du large éventail des missions à accomplir, des délibérations à la comptabilité et aux marchés.

Parallèlement, il est proposé de créer un poste de Collaborateur de Cabinet, en application des dispositions du Décret du 16 Décembre 1987, qui autorise une structure comme la nôtre à disposer d'un Collaborateur de Cabinet.

Monsieur DELBOS, dont le contrat s'est terminé le 1<sup>er</sup> Septembre 2004 et qui dispose d'une grande expérience au sein de notre structure, sera recruté sur ce poste.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir délibérer pour :

- créer deux postes d'Adjoints Administratifs,
- confirmer le recrutement d'un agent de catégorie B (Rédacteur),
- créer un poste de Collaborateur de Cabinet.

Le Budget de l'exercice 2005 prendra en compte le financement de ces postes, sachant qu'il était déjà inscrit au Budget 2004 ».

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents  
ou représentés, adopte la création de deux postes d'Adjoints Administratifs,  
confirme le recrutement d'un agent de catégorie B (Rédacteur),  
créé un poste de Collaborateur de Cabinet.**

## 5. Délégation au Président

Madame LE BRETHON : « Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2004, le Comité Syndical a donné au Président les délégations, qui paraissent les plus urgentes, afin de pouvoir assurer la gestion quotidienne du Syndicat, en précisant que d'autres délégations pourraient être décidées ultérieurement en fonction des besoins.

Ainsi, une précédente délibération du Comité Syndical prise le 10 Juillet 2002 fixait les conditions d'accueil de stagiaires par le Syndicat et donnait délégation au Président, afin de définir les modalités et de signer les conventions de stages et autres documents s'y rapportant.

Il est nécessaire de reprendre aujourd'hui une telle délibération selon les mêmes modalités.

En effet, il était apparu intéressant de pouvoir accueillir régulièrement des stagiaires, venant de l'Université ou d'autres écoles. Les demandes sont nombreuses, car l'obtention de certains diplômes exige le suivi d'un stage en milieu professionnel sur une période de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois.

Compte tenu des prestations apportées, il était proposé d'accorder une indemnité aux stagiaires sur la base du tiers du S.M.I.C..

Dans un premier temps, une convention sera prochainement signée avec l'Université pour l'accueil d'un étudiant du Master "Chargé d'Etudes Economiques", dans le cadre de l'actualisation de l'état des lieux de la Charte d'Urbanisme Commercial.

Je vous serais très obligé de bien vouloir en délibérer ».

Monsieur DE JAEGHER : « Je trouve qu'un tiers du S.M.I.C., c'est très peu pour quelqu'un de niveau BAC + 5, surtout s'il y a un vrai travail fourni à la clef ».

Madame LE BRETHON : « Il s'agit d'un stage. Je vous rappelle que l'accueil d'un stagiaire mobilise des moyens. Pour une structure comme notre Syndicat Mixte, cela représente beaucoup ».

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, moins une abstention  
(Monsieur DE JAEGHER), des membres présents ou représentés ,  
donne délégation au Président pour définir les modalités d'accueil  
de stagiaires au sein du Syndicat et signer les conventions  
de stages et autres documents s'y rapportant.**

## 6. Projet de Budget Supplémentaire 2004

Madame LE BRETHON : « Il s'agit de prendre en compte, au niveau de la Section Fonctionnement, l'excédent reporté, soit 355 552,20 € et le solde d'investissement reporté, au niveau de la Section Investissement, soit 29 758,56 €

Ces sommes importantes ont été inscrites en dépenses à la ligne "Etudes et Recherches" de la Section Fonctionnement et à la ligne "Mobilier de Bureau et Informatique" de la Section Investissement.

Lorsqu'il sera voté, ce Budget Supplémentaire interviendra à moins de 2 mois de la fin de l'exercice 2004. Le Budget Primitif 2004 peut aller jusqu'à son terme sans que des modifications ne lui soient apportées.

Le Budget Primitif 2005 permettra de reprendre ce budget et de l'adapter à la principale mission qui va s'engager, à savoir l'élaboration du SCoT, mais aussi la participation du Syndicat à l'Agence d'Urbanisme.

A l'excédent de fonctionnement de 355 000 €, viendra s'ajouter l'excédent de l'exercice 2004, ce qui devrait permettre de disposer d'une somme de l'ordre de 450 000 €

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur le Budget Supplémentaire de l'exercice 2004 ».

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents  
ou représentés, adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2004.**

## **7. Logo et projet de site internet pour « Caen-Métropole »**

Madame LE BRETHON : « Afin d'assumer le nouveau statut de «Caen-Métropole » auquel notre Syndicat doit être identifié, il est nécessaire d'engager une action de communication forte pour le faire reconnaître comme un acteur incontournable en matière d'aménagement du territoire, à l'échelle du Bassin de Vie d'une Capitale Régionale.

Internet constitue, de ce point de vue, un vecteur puissant et désormais incontournable pour être présent ne serait-ce qu'au niveau national.

Le Syndicat a donc envisagé la création d'un site sur le web, mais la mise en place d'un tel outil suppose une réflexion globale sur la communication du Syndicat et sur l'image qu'il souhaite véhiculer, tous supports confondus, notamment le principal support actuel : le papier.

Il était donc important de prévoir, en parallèle, la mise en place d'une charte graphique globale et la création d'un logo.

Un petit groupe de travail, chargé de piloter cette démarche, a été constitué autour du Président, des Vice-Présidents et regroupant aussi Messieurs SLAMA, SUEUR, VINOT-BATTISTONI et Madame GIGNOUX.

Un appel à candidature, auprès de six cabinets spécialisés, a été lancé. Le Syndicat a finalement retenu l'Agence Net Conception, qui, depuis le début de l'été dernier, a engagé ses travaux.

L'objectif est de mettre en ligne le futur site pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Une première présentation a été effectuée lors de la réunion du Bureau le 22 Octobre 2004, qui a été l'occasion de retenir les principales lignes du projet.

Celui-ci est aujourd'hui suffisamment avancé pour être présenté au Comité.

Messieurs Frédéric JAN et David LAURENT, de l'Agence Net Conception, vont présenter les travaux de Net-Conception ».

Messieurs Frédéric JAN et David LAURENT présentent le projet de logo pour « Caen-Métropole » et les premiers éléments du futur site internet : « [www.caen-metropole.fr](http://www.caen-metropole.fr) ».

Monsieur FLEURY : « Il conviendrait de corriger le périmètre de la Communauté de Communes «Entre Thue et Mue ». La commune de Thaon a été ajoutée par erreur. Elle ne fait pas partie de la Communauté ».

Madame LE BRETHON : « Ce sera fait. Il nous faut remercier Messieurs JAN et LAURENT pour leur présentation. Ce projet de site constituera une masse importante d'informations ainsi qu'une ouverture de notre Syndicat sur l'extérieur ».

## 8. Questions diverses

Madame LE BRETHON : « S'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance ».

Monsieur OGIER : « La Communauté de Communes « Les Rives de l'Odon » vous invite à déguster le verre de l'amitié ».

Le Président,



**Brigitte LE BRETHON**